

Charte du bon usage de l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Préambule

L'ENT est une plate-forme électronique distante et sécurisée accessible depuis Internet offrant à la fois des ressources en ligne et des outils de partage d'information.

Il est proposé et mis en œuvre par le lycée Hyacinthe Bastaraud de Grand-Bourg (académie de la Guadeloupe).

Cet espace est ouvert aux membres de la communauté éducative de l'établissement scolaire et à l'ensemble de ses partenaires ; son but est de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes scolaires du Ministère de l'Éducation Nationale.

L'ENT est hébergé physiquement sur les serveurs de la société ITOP (www.itopeducation.fr), un prestataire français reconnu en matière d'Espaces Numériques de Travail.

L'ENT se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, maison, etc...), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Il a pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources éducatives tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques potentiels que peut représenter l'usage d'Internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le « Brevet Informatique et Internet » (B2i).

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation.

En tant qu'utilisateur, vous en acceptez les conditions et vous vous engagez à en respecter les modalités.

Article 1 : définitions - lexique

CGU : Conditions Générales d'Utilisation

LYCEE ou **ÉTABLISSEMENT** : fournisseur du SERVICE

ENT ou **SERVICE** : plate-forme de service Espace Numérique de Travail et ressources associées.

IMPLANTATION : l'ENT, ou Implantation, est placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les **UTILISATEURS** de l'ENT sont les apprenants, formateurs, responsables légaux des apprenants, personnels administratifs des établissements, et plus généralement les acteurs de la communauté éducative. Chaque Utilisateur de l'Espace Numérique de Travail est rattaché au LYCÉE.

L'ADMINISTRATEUR est le LYCÉE.

Article 2 : objet

Les Conditions Générales d'Utilisation précisent les droits et obligations des utilisateurs, ainsi que les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés. Les CGU définissent les conditions d'utilisation de l'ENT en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

Les présentes CGU sont susceptibles d'évoluer en fonction des services et des usages offerts.

L'utilisation des services de l'ENT vaut validation et acceptation des présentes CGU.

Article 3 – À qui s'applique la charte ?

La charte s'applique à toute personne qui s'est vue remettre un code d'accès et un mot de passe pour accéder à l'ENT, qu'elle soit:

- lycéen ;
- enseignant ;
- personnel administratif ;
- personnel non enseignant
- personnel technique (ATEE*) ;
- parent d'élève / responsable légal de l'élève;
- chef d'établissement / personnel de direction;
- personnel de vie scolaire,
- partenaires et intervenants publics ou privés.

*Les ATEE sont désignés ATTEE au sein de l'ENT (annuaire, etc.) sans que cela ne puisse être modifié.

Article 4 : description des services proposés

Les services offerts aux Utilisateurs au sein de l'ENT sont les suivants :

- accès à des documents de référence (ressources d'apprentissage choisies ou réalisées par les professeurs) ;
- mise à disposition de ressources ;
- échange et la communication internes (service de messagerie et participation à des forums) ;
- accès à des documents de travail (productions réalisées par les élèves et les professeurs au sein d'un groupe) ;
- accès à des informations administratives relatives à la Vie Scolaire.

La liste exhaustive de ces services est consultable depuis la page d'accueil de l'ENT.

Article 5 : accès aux services

L'accès à l'ENT est soumis à l'identification préalable de l'Utilisateur.

Ce dernier dispose ainsi d'un compte d'accès personnel aux ressources et services de l'ENT. Le compte d'accès est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels.

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de la conservation et de la confidentialité de cet identifiant et de ce mot de passe.

L'accès des Utilisateurs mineurs est effectué sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux).

Article 6 : droits de l'Utilisateur

6.1 : droit d'accès à l'Espace Numérique de Travail

Le droit d'accès à l'ENT est personnel, incessible et temporaire.

Tout Utilisateur, lors de la cessation de son lien avec une Implantation (exemple : lycéen qui quitte un lycée pour entrer dans l'enseignement supérieur), ou en cas de non-respect des présentes CGU, perd son habilitation à utiliser les services de l'ENT.

6.2 : données personnelles

Pour la création et l'utilisation de votre compte, des traitements automatisés de données à caractère personnel, au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, ont été nécessaires.

Ces données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire et, en tout état de cause, sont supprimées de l'ENT dans un délai de 3 mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte.

L'annuaire central de l'ENT qui regroupe l'ensemble de ces informations correspond à un schéma national défini par le Ministère de l'Éducation Nationale et pour lequel la CNIL a rendu un arrêté (novembre 2006).

L'Utilisateur dispose de droits qui lui sont reconnus par la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment :

- le droit d'accéder aux données à caractère personnel le concernant et faisant l'objet d'un traitement,
- le droit de demander au responsable de traitement à ce que les données personnelles le concernant soient rectifiées, complétées, mises à jour.
- le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes.

Ces droits s'exercent auprès de l'Établissement.

Article 7 : engagements de l'Utilisateur

7.1 : usage des identifiant et mot de passe

L'usage des identifiant et mot de passe ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit.

L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

Pour accéder aux Services, l'Utilisateur s'engage à utiliser exclusivement les identifiants qui lui ont été communiqués par l'administrateur de son Implantation.

Il s'engage également à ne pas créer de fausse identité de nature à induire en erreur quant à l'identité de l'expéditeur de messages ou de l'auteur de publications.

Tout Utilisateur ayant la connaissance d'une utilisation tierce de son compte ou bien d'une tentative de violation de son compte s'engage à le signaler à l'administrateur du LYCEE dès qu'il en aura connaissance. Afin de renforcer la sécurité de l'accès à l'ENT, **il est vivement conseillé à l'Utilisateur de modifier son mot de passe** et de le modifier ensuite très régulièrement.

Le compte d'accès permet de déterminer les ressources et services auxquels l'Utilisateur a accès, avec éventuellement des restrictions, en fonction des droits qui lui sont attribués.

L'Utilisateur s'engage à respecter les conditions d'usage (notamment licences) des ressources et services correspondants.

L'Utilisateur s'engage à ne pas tenter d'accéder à des services, applications ou ressources auxquels son profil ne lui donne pas accès. En outre, l'Utilisateur s'engage à ne pas tenter d'accéder à des données privées appartenant à un autre utilisateur. Il est informé que toute tentative est illicite.

Dans tous les services où l'Utilisateur a la possibilité de stocker des données personnelles, en particulier dans l'agenda, la messagerie et les espaces personnels, il est le seul à pouvoir consulter ces données.

Le lycée ne peut s'autoriser à intervenir sur ces espaces privés qu'à la demande des autorités judiciaires.

En ce qui concerne les applications scolaires propres à l'ENT (notes, absences...), l'Utilisateur n'a accès qu'aux informations qui le concernent, ou qui concernent les personnes dont il est le responsable et les groupes dont il fait partie.

La création et la gestion d'espaces partagés sont déléguées aux personnels des établissements.

L'accès à un espace partagé est réservé aux utilisateurs désignés par le créateur de cet espace.

L'Utilisateur s'engage à se déconnecter de l'ENT avant de quitter son poste de travail.

7.2 : respect de la législation

Sont notamment interdits et le cas échéant, sanctionnés par voie pénale, la consultation, le chargement, le stockage, la publication ou la diffusion de fichiers et de messages... dont le contenu, sans que cette liste ne soit exhaustive, constitue :

- une atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, et en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale,
- une atteinte à la vie privée d'autrui,
- une diffamation ou une injure,
- une provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur,
- une incitation à la consommation de substances interdites,
- une provocation aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
- une apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, une négation de crimes contre l'humanité,
- une contrefaçon de marque,
- une reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle,
- des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle,
- une utilisation d'un logiciel dans un cadre autre que celui prévu par la licence qui lui est attachée,
- une atteinte au secret professionnel ou des correspondances,
- une atteinte à la sécurité des communications électroniques,
- une fraude informatique.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services dans le respect de la législation en vigueur, et notamment :

- dans le respect des lois relatives à la propriété intellectuelle,
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,

- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère violent, raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit,

- dans le respect de la législation sur l'emploi de la langue française.

Si l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies dans la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL,

- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et les destinataires du traitement de ces informations,

- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, le mode de vie des parents, leur statut socioprofessionnel, leur religion, et plus généralement toute information dont la collecte est interdite par la loi,

- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant au risque inhérent à Internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur, il est rappelé ici, la nécessité pour ce dernier de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

7.3 : utilisation rationnelle et loyale des ressources et des services

L'Utilisateur s'engage à utiliser les ressources et services mis à sa disposition au sein de l'ENT exclusivement dans un cadre pédagogique et éducatif, de manière rationnelle et loyale, afin d'en éviter la saturation ou le détournement à des fins autres que pour les activités de son Implantation.

7.4 : préservation de l'intégrité des services

L'Utilisateur s'engage :

- à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des Services, et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...), ne pas modifier sans autorisation la configuration du service,

- à ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (engorgement des boîtes aux lettres électroniques, etc.),

- à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux intégrés ou mis à disposition dans l'ENT,

- à informer immédiatement l'administrateur de son Implantation de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes personnels d'accès,

- à informer l'administrateur de son Implantation de l'existence de contenus illicites dont il aurait connaissance afin que ce dernier les supprime de l'ENT.

7.5 : représentants légaux d'utilisateurs mineurs

Outre les engagements précédents, l'Utilisateur qui est le représentant légal d'un Utilisateur mineur (parent d'élève par exemple) s'engage sur les points suivants :

- devoir de prévention : l'Utilisateur – représentant légal d'un Utilisateur mineur s'engage à sensibiliser les Utilisateurs mineurs qu'il a sous sa responsabilité aux règles qui régissent l'utilisation d'un site collaboratif sur Internet et à veiller à ce qu'ils respectent les clauses des présentes CGU,

- dérive liée à l'utilisation du service : tout Utilisateur – représentant légal d'un Utilisateur mineur qui serait témoin d'une dérive de l'utilisation de l'ENT par des Utilisateurs mineurs sous sa responsabilité s'engage à mettre fin à leur utilisation de l'ENT et à en informer l'administrateur de l'Implantation.

Article 8 : mesures de contrôle

Les Utilisateurs sont avertis que les Administrateurs peuvent avoir accès à l'ensemble des composants du Système d'Information à n'importe quel moment et ce, afin d'effectuer tout acte d'administration, de supervision, d'analyse, de sauvegarde et d'archivage.

Il s'agit plus précisément de la conservation et sauvegarde, la preuve de la date de création* ou de la diffusion des dites informations, la protection de l'intégrité des données et du fonctionnement du système d'information, l'absence d'intrusion dans le Système d'Information, d'informations ou de matériels violant les règles relatives au droit d'auteur ou de copyright.

* L'horodatage des contenus s'appuie sur l'horaire de France métropolitaine puisque les serveurs y sont hébergés.

Article 9 : responsabilités

9.1 : responsabilité de l'utilisateur

L'Utilisateur reconnaît qu'il utilise les ressources et services de l'ENT à ses risques et périls et sous sa propre responsabilité, il assume notamment la responsabilité de tous les contenus qu'il met en ligne ou qu'il stocke.

Il reconnaît que toute violation des dispositions des présentes CGU et/ou des lois et règlements en vigueur, ainsi que plus généralement, tout dommage créé à l'Établissement ou à des tiers de son fait engagera sa responsabilité. Il garantit l'Établissement contre toute contestation, opposition, revendication, action et, de manière générale, contre toute difficulté dont ils seraient saisis par un tiers et portant sur le contenu rédactionnel ou informationnel diffusé par l'intermédiaire de l'ENT.

En tout état de cause, l'Établissement ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des agissements fautifs ou délictueux des Utilisateurs.

9.2 : liens hypertextes

Des liens hypertextes présents sur l'ENT peuvent renvoyer vers d'autres sites tiers. Seuls les exploitants et titulaires de ces sites sont responsables des contenus de ces sites.

Le LYCÉE décline, par conséquent, toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

9.3 : disponibilité des ressources et services de l'Espace Numérique de Travail

L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessibles les ressources et services de l'ENT de manière permanente, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir.

L'Établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celle-ci puisse être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers.

L'Établissement essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

9.4 : conservation des données

La continuité du service et la conservation des données stockées sur les espaces personnels, communautaires, ou de publication sont assurés dans les meilleures conditions pendant toute la période durant laquelle vous utiliserez l'ENT en tant que membre de la communauté éducative de l'Établissement.

Ces contributions personnelles laissées dans les différents espaces ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte, être conservées qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques.

L'ENT est un lieu de stockage temporaire. L'Établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte de données stockées sur la plate-forme.

Chaque Utilisateur doit organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conservation des messages et des contenus qu'il met en ligne sur l'ENT.

9.5 : messagerie électronique

Dans le cadre des services disponibles au sein de l'ENT, un service de messagerie électronique est mis à disposition de l'Utilisateur.

L'Établissement ne garantit pas que le service de messagerie soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur.

L'Établissement ne garantit pas les résultats pouvant être obtenus à l'aide de ce service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

L'Établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

Article 10 : sanctions

- En cas de violation des CGU, l'administrateur d'une Implantation pourra suspendre immédiatement les droits d'accès de l'Utilisateur à l'ENT.
- Ce non-respect pourra en outre, selon la gravité des faits relevés, engendrer des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'Établissement.
- En outre, le LYCÉE étant tenu par la loi de signaler toute violation constatée de la législation, l'Utilisateur s'expose par conséquent à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur. S'agissant d'un élève, les représentants légaux en seraient informés.

Article 11 : adhésion

L'accès à l'ENT est soumis à l'acceptation des présentes CGU.

L'Utilisateur confirme avoir eu connaissance des dispositions des présentes CGU et s'engage : à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 6.2, à ne pas nuire au fonctionnement du réseau, des machines et à l'intégrité des ressources informatiques ; à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services et conforme à son objectif.

L'adhésion aux CGU devra être réitérée à chaque modification de celles-ci et, au minimum, à l'occasion de chaque nouvelle rentrée scolaire.

12. Les responsabilités complémentaires

12.1 Si vous êtes parent d'élève ou représentant légal

Vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe en tant que membre.

Vous pouvez ainsi accéder en lecture à tous les documents collectifs qui sont accessibles à votre enfant sur l'ENT.

Vous pouvez également participer aux forums et apporter des commentaires sur les articles mis en ligne.

Vous pouvez communiquer avec les enseignants à partir de la messagerie interne et personnelle.

Un regard régulier de votre part sur les contenus mis en ligne peut contribuer à suivre le travail de la classe et les activités de votre enfant. Toute anomalie constatée serait immédiatement portée à la connaissance du professeur.

12.2 En classe, si vous êtes personnel enseignant

Vous pouvez prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves de vos classes, que ce soit dans les espaces collectifs d'une classe ou communautaires, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.

Vous ne pouvez cependant pas effectuer un contrôle permanent sur tous les contenus, en particulier sur les espaces personnels et sur la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves pour lesquels la présente charte s'applique.

Vous devez être vigilant sur l'installation de logiciels susceptibles de modifier la configuration des équipements mis à votre disposition au sein de l'établissement.

12.3 Si vous êtes Proviseur du lycée

En votre qualité de Président du Conseil d'Administration, il vous appartient d'assurer la charge de directeur de la publication des espaces publics de l'ENT dans votre établissement.